La télémédecine & vous ? En savoir plus











Les actes de télémédecine

Pour qui?

Tous les patients

Pour qui?

Patients en ALD, en struc-

ture médico-sociale, détenus,

maladies rares, zones sous-

denses (zones d'intervention

Téléconsultation



Conditions de réalisation

- respect du parcours de soins (prescription du médecin traitant et compte rendu envoyé au médecin traitant)
- une consultation en présentiel dans les 12 derniers mois sauf dérogations
- tracés dans le logiciel de soins
- · échanges sécurisés



Tarification

- · Inscrit dans le droit commun
- Même tarification qu'une consultation en présentiel (code TCG et TC)
- Toutes les informations sur ameli.fr

Téléexpertise



Conditions de réalisation

- respect du parcours de soins (prescription du médecin traitant et compte rendu envoyé au médecin traitant)
- tracés dans le logiciel de soins
- · échanges sécurisés



Tarification

- Inscrit dans le droit commun
- Deux niveaux
- Niveau 1 : Cas simple (TE1): 12€
- Niveau 2 : Cas complexe (TE2): 20€
- Toutes les informations sur ameli.fr

Télésurveillance



prioritaire)

Pour qui?

Patients en ALD, se situant en structure médico-sociale, établissements de santé ou à leur domicile



Conditions de réalisation

5 cahiers des charges concernant le diabète, l'insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, prothèse cardiaque



Tarification

- En expérimentation
- Dispositif ETAPES
- Toutes les informations sur solidarites-sante.gouv.fr



La télémédecine en Bretagne



e-KerMed, offre de télémédecine régionale en Bretagne est composée de 4 services :



Ces services sont disponibles à la carte.

e-KerMed est porté par l'ARS Bretagne et piloté par le GCS e-Santé Bretagne.



Toutes les informations sur **e-kermed.bzh**

LES SPÉCIALITÉS



Vous souhaitez plus de renseignements sur la Télémédecine?

Téléconsultation & Téléexpertise

Pour toute demande de renseignements concernant la tarification, merci de contacter la CPAM de votre département :

CPAM du Finistère



Établissements sanitaires : encadrement.srre.cpam-finistere@assurance-maladie.fr Établissements médico sociaux : srre29.cpam-finistere@assurance-maladie.fr Professionnels de Santé Libéraux : telemedecine.cpam-finistere@assurance-maladie.fr

0

CPAM des Côtes d'Armor

e paps.cpam-st-brieuc@assurance-maladie.fr

0

CPAM du Morbihan

telemedecine.cpam-vannes@assurance-maladie.fr



CPAM d'Ille & Vilaine

rps.accueil.cpam-rennes@assurance-maladie.fr

Pour toute autre demande : accompagnement, méthodologie de projet, équipements, merci de contacter le GCS e-Santé Bretagne



GCS e-Santé Bretagne

e-kermed@esante-bretagne.fr www.e-kermed.bzh

Télésurveillance

Pour toute demande concernant la télésurveillance, merci de contacter l'ARS Bretagne



ARS Bretagne

ars-bretagne-dis@ars.sante.fr

Retrouvez toute la documentation

- Assurance Maladie: www.ameli.fr/medecin et www.ameli.fr/pharmacien www.ameli-bretagne.fr/ExtranetGDR/
- ARS Bretagne: www.bretagne.ars.sante.fr/telemedecine-14
- GCS e-Santé Bretagne : www.e-kermed.bzh
- URPS Médecins Libéraux Bretagne : www.urpsmlb.org